

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 04 Juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 21 délégués (17 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 21
Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 26 juin 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux .

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon , Mme Simon, Mr Pillière, Mr Frex, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Lantoine, Mr Bouvry, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mme Fargette, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Morellon, Mr Jacquet, Mr Conversat, Mr Girardin, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Petel.

Objet : Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Saint-Gengoulph et Gandelu : attribution du marché à l'entreprise ETANDEX N°20170702

Monsieur le Président rappelle le programme des travaux visant à la réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Saint-Gengoulph et de Gandelu selon le programme inscrit au schéma directeur de l'Usesa.

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 04 Juillet 2017,
- Décident de retenir l'offre remise par l'entreprise ETANDEX d'un montant de **327 654.46€ hors taxes**,
- Sollicitent l'accord des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental (via les CDDL),
- Autorisent le Président à signer avec l'entreprise ETANDEX le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170704-20170702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Marcel CHATELAIN

